51e Année - N° 3614 - Le N° 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 4 Février 1939.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance

Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.

On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C. C. P. Marseille 156-36.

Fondateur : A. TURIN — Directeur : M. PASCAL-LIEUTIER

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, Rue de Richelieu (2e)
à l'Agence de Publicité CHIMOT, 3, Rue d'Ambroise, PARIS (2e)
et au Bureau du Journal

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —

ANNONCES

Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames (la ligne) 1,50
Commerciales (la ligne) 1,50

Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

EN CORSE

Terre de cocagne que la Corse. Si je n'espérais point finir la course dans nos Alpes, le paradis montagnard d'ici-bas, j'envierais de mourir là-bas en l'île de Beauté.

Rêve de poète, sans doute, mais réflexion sincère, car je connais bien ce joyau de notre mer latine et aussi ses braves habitants. Nous avons parcouru ce morceau de France, français depuis toujours malgré les vicissitudes de son histoire.

De part sa situation privilégiée, son climat, ses splendeurs, ses enchantements de la montagne et de la mer, la Corse a autrefois fait objet de convoitises, d'accaparement. Mais ses fils ont subi l'occupant, sans le reconnaître, sans jamais consentir à la soumission. Ils ont enfin respiré, quand s'étant octroyé une République, ils s'accordèrent totalement et pour l'éternité, si l'on peut parler ici-bas d'éternel, à la mère France.

Quand en 1789, elle devint département français et que les Gênois, ses oppresseurs eurent des prétentions, il leur fut répondu : « On ne cède pas les nations ». Ce mot vient à propos et cet autre d'un serment très ancien, prononcé par chaque Corse: « Plutôt se donner au diable qu'à l'Italien ».

On aurait tort de croire que le très naturel amour de nos insulaires s'affirma catégoriquement depuis la Révolution ou depuis Napoléon seulement. On doit à l'ancien régime d'avoir avec soin préparé, maintenu cette union avec le continent.

En 1770, renouvelant leur serment de fidélité à Louis XV, demandèrent la frappe d'une médaille symbolique pour commémorer la réunion à *leur patrie la France.* Cette médaille porte comme légende : « A Louis XV, père de la patrie ».

C'est surtout à Louis XVI que revient le ralliement de la Corse à la française, par de multiples concours, donations, aménagements. Au témoignage d'un historien très renseigné sur son pays ; en effet A. Ambrosi nous apprend que « l'administration royale ne négligeat rien pour favoriser le développement économique, pour enrichir les habitants et leur rendre les contributions légères ». Et nous lisons encore dans son remarquable ouvrage : *Histoire des Corses et de leur civilisation* : « le gouvernement de Louis XVI, de 1774 à 1789, inspira peu à peu aux Corses dès habitudes françaises et les amena, en 1789, à demander l'incorporation complète de leur patrie au domaine royal ».

Pour comprendre le caractère Corse, pour le définir dans sa lente formation à travers les siècles ; pour saisir l'âme corse, il importe d'étudier de quelles envies, de quelles nombreuses conquêtes l'île superbe fut l'enjeu. De plus, point ne faut oublier que sur ce curieux phénomène terrestre au milieu des flots s'entrechoquèrent les peuples les plus divers et, fait singulier, une race naquit, grandit, révéla ses qualités et ses défauts, mais par une forte personnalité.

Déjà Strabon la sait préférer la mort à la servitude, d'autres auteurs anciens s'étonneront de sa passion de justice, de sa probité, de son courage. Ainsi se comprend que les Corses aient dû longtemps résister aux tyrannies, se faire justice eux-mêmes ; ils ont le sens de l'honneur pour la patrie, pour la famille, pour la litrie. D'où quelques mœurs et usages ne s'appliquant que d'après ces considérations. Il y eut toujours là-bas des *banditi d'onore,* des héros à leur manière, qu'il faut situer dans le milieu, dans les traditions.

Je professe la plus grande admiration pour la Corse, y ayant vécu partout des jours de contentement face aux paysages et en compagnie des gens de toutes conditions.

Que je vous en rapporte un souvenir entre cent. Nous étions dans les coulisses du théâtre d'Ajaccio, prêts à faire une conférence ; salle archi-comble, toutes les autorités dans les loges, les places prises d'assaut. J'attendais le lever du rideau. quand un machiniste me dit : « Vous allez nous en parler, n'est-ce pas ? — De quoi, répondis-je ? — Comment de quoi, mais de lui, de Napoléon !... » Je n'avais nulle intention de traiter de l'empereur et allais commettre même crime impardonnable de ne le point saluer en exorde. La remarque du machiniste me fut inspiration et providence. Je débutai donc par deux évènements authentiques de ma famille : la halte à Rourebeau de l'Empereur, revenant de Sisteron et son bref repos devant la ferme de mon arrière-grand ; l'arrestation à Laragne de mon grand-père, criant sur la place, en 1848 : Vive l'Empereur ! Je demandai à ma femme de chanter des couplets de l'empire : *Les Trois Voltigeurs.*

Ce fut une ovation à tout briser. Nous pûmes, vingt fois interrompus par les applaudissements, parler du beau pays de France ; Napoléon menait ce public, l'aigle étalait ses ailes sur l'empire d'Ajaccio à Paris. En Corse l'aigle resplendit comme le soleil. Ils ont raison les fils de Cyrnos d'avoir orgueil de l'offrande de ce génie à la France. C'est le vieux républicain que je suis qui rend cet hommage et approuve ce culte d'un noble fanatisme.

Ecoutez Barrère, s'écrier en 1789 : « La Corse est libre, la Corse est Française ; les tyrans ne l'oppriment plus. C'est à vous de la régénérer. Elle a été riche et peuplée sous les Romains, malheureuse et ensanglantée sous les Gênois... Elle présente cependant tous les moyens physiques et moraux d'une brillante et solide régénération ».

J'emprunte à un très intéressant rapport de M. Caitucoli, député en 1922, sur « la mise en valeur de la Corse » ces quelques lignes, autre argument majeur : « Les travaux d'Elie de Baumont ont établi que la Corse ne fut pas toujours une île et qu'elle était rattachée au Plateau Central avant la période triasique, ainsi qu'à l'époque où se constitua la chaine des Pyrénées et que ce fut le soulèvement des Alpes qui la sépara du reste du continent. *La géologie, avant l'histoire, en a donc fait une terre de France.*

Tirons-en quelque fierté, puisque la Corse serait l'œuvre de nos Alpes, je dirai comment, tout les rappelle en maints endroits sur ce morceau du monde où règne en fascinante souveraine : *Kallisté,* la Beauté.

Emile ROUX-PARASSAC.

Les Chambres d'Agriculture

Leur œuvre depuis leur création

Il convient de rappeler que c'est en 1927 que les agriculteurs d'une part et leurs associations professionnelles d'autre part, ont été appelés pour la première fois à élire les membres des Chambres d'Agriculture.

Depuis ce temps, l'œuvre de ces Chambres, qui sont auprès des Pouvoirs Publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription, a été considérable, bien qu'elle n'ait pas toujours été aperçue, connue et même appréciée par ceux qui en ont été les bénéficiaires.

Certains esprits peuvent être tentés de taxer leurs représentants professionnels au sein des Chambres d'Agriculture de négligence et voire d'impuissance, il faut bien dire que la situation de notre agriculture serait pire assurément si l'action des Chambres d'Agriculture ne s'était exercée efficacement et tenace depuis bientôt 12 ans, de concert, il faut l'avouer, et avec l'appui certain des grandes Associations Agricoles.

L'action des Chambres d'Agriculture est d'ordre local et général.

Nous n'avons l'intention de traiter ici que d'une façon même sommaire la vie de la Chambre d'Agriculture sur le plan local ; sur le plan national les Chambres d'Agriculture composent une Assemblée formée des présidents et délégués des 93 Chambres d'Agriculture de France et d'Algérie ; cette Assemblée réunit en sessions les représentants officiels et qualifiés de l'Agriculture française.

A ses assises, des délibérations, des vœux et des projets sont discutés, dressés, établis ou remaniés car les Pouvoirs Publics interrogent, questionnent les Chambres d'Agriculture et l'Assemblée des Présidents sur les différents projets de loi interessant l'agriculture.

Nous reviendrons sur le champ d'Action de la Chambre d'Agriculture des Basses-Alpes.

Il est vaste et fait honneur à ses dirigeants ainsi qu'au monde rural qui par ses votes, a montré tout son intérêt à la Chambre ; ses espoirs en son rôle, à ses résultats acquis et à ceux à venir, puisque l'agriculteur vit d'espoirs.

Les premières élections agricoles dans notre département eurent lieu en Février 1927 et la première session s'ouvrit à Digne le 23 Mai 1927, à la Préfecture.

A ce premier contact le bureau suivant fut élu à l'unanimité moins une voix : Président : M. Tartanson Joseph ; Vice-Présidents : MM. Autran Ernest à Annot et Reynaud Gustave à Gréoux ; Secrétaire : M. Cassan.

La Chambre se compose : 1° de 4 Membres élus au scrutin de liste par ancien arrondissement (barcelonnette, Castellane, Digne, Forcalquier et Sisteron) ; 2° de délégués, désignés au scrutin de liste à raison de 1 par arrondissement ou circonscription électorale, pour les associations et groupements agricoles régulièrement constitués dans le département. En bref, la Chambre des Basses-Alpes est composée de 25 Membres élus pour 5 ans et rééligibles. Par un tirage au sort effectué le 23 Mai 1927, deux séries sortantes sont prévues 1er groupe : ancien arrondissements de Digne et de Forcalquier; 2e ancien arrondissement de Barcelonnette, Castellane et Sisteron.

Par son arrêté en date du 14 Décembre 1938, M. le Préfet des Basses-Alpes, convoque pour le 5 Février 1939 les électeurs agricoles du département à l'effet d'élire ou de réélire les Membres de la Chambre appartenant à la 1e série renouvelable (anciens arrondissements de Barcelonnette, Castellane et Sisteron). De même l'élection des délégués désignés au scrutin de liste par les Associations et Syndicats du département aura lieu le 28 Février prochain.

ACTION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Nous reppellerons brièvement les principales interventions et le rôle exercé par la Chambre.

Les interventions des délégués et particulièrement des membres de son bureau près des diverses Administrations et principalement auprès de la Préfecture sont journalières, lorsqu'il s'agit de faire prévaloir les intérêts de l'Agriculture bas-alpine.

La Chambre a des délégués et des représentants dans toutes les grandes Commissions préfectorales. (Commission de surveillance des prix coordination des transports, indice du prix de la vie, Commission consultative des farines, commission du prix de la viande, conférence des usagers des P. T. T., Office des transports et des P. T. T., calamités agricoles, forfait pour les bénéfices agricoles, sites et monuments, etc...)

Faut-il ajouter encore les Commissions spécialement agricoles où les délégués défendent avec vigueur les intérêts professionnels de leurs électeurs et du monde rural en général.

Pendant ces douze années vécues la Chambre des Basses-Alpes a entrepris notamment :

La codification des usages locaux agricoles ;

La question du blé (disons en passant que la Chambre, avant la loi du 15 Août 1936 créant l'Office National Interprofessionnel du blé, avait entrepris un accord avec la Direction des Services Agricoles du département, une vaste campagne en faveur de la construction de silos et magasins coopératifs de blé);

Une campagne en faveur de la réfection des ponts de la Durance;

Le développement de l'électrification rurale ;

L'étude sur les concessions des grandes Sociétés (Société Energie Electrique, Schneider Forces motrices de la Haute-Durance) ;

L'étude sur les évaluations foncières ;

L'étude sur les calamités agricoles ;

L'étude sur les assurances sociales en agriculture ;

L'étude sur les allocations familiales ;

L'étude sur la coordination des transports et les aménagements à réaliser pour la population agricole;

Enfin elle a entrepris le développement de l'enseignement agricole (cours à l'Ecole Supérieure de Digne, ainsi que l'attribution des bourses en faveur des élèves bas-alpins admis aux cours de l'Ecole agricole d'hiver) ;

L'étude sur la défense des denrées agricoles (prix à la culture) ;

L'étude sur l'importation des semences de pommes de terre de Hollande.

Disons enfin que depuis la suppression des Offices Agricoles (Décret-loi d'Octobre 1935) la Chambre des Basses-Alpes s'est préoccupée de faire vivre et prospérer les principales organisations de l'Office ;

En accord avec la Coopérative des Producteurs de Manosque, des essais de culture de pommes de terre de semences de 1re génération dans la haute-vallée du Verdon ;

La création d'un conseil d'administration pour maintenir la Foire si attrayante et locale des échantillons de lavande du Sud-Est ;

La formation d'un Syndicat départemental d'élevage ovin qui a pour but l'amélioration des races locales, l'introduction de béliers sélectionnés (Soutdhown, Charmois, etc...) et la création de concours ovins dans les divers centres d'élevage ;

L'aide au Syndicat mulassier de Seyne pour le concours annuel de muletons, des subventions aux Comices Agricoles en faveur des familles rurales, etc...

Comme nous disions plus haut, l'œuvre n'est que commencée pour le plus grand bien des ruraux bas-alpins.

Il faut espérer qu'ils se trouveront derrière leurs candidats aux fonctions de Membres à la Chambre d'Agriculture, pour les encourager, par leurs bulletins de vote, à persévérer, à mieux faire si possible, pour l'agriculture bas-alpine et pour le Pays tout entier.

Le Secrétaire de la Chambre,
Ch. GROUILLER.

Chronique Sportive

41e FETE-ANNIVERSAIRE DU SISTERON-VELO

Samedi et Dimanche les membres du Sisteron-Vélo fêteront le 41e anniversaire de la Société. A la veille de ses manifestations il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil en arrière et de parler de l'activité du Sisteron-Vélo.

A l'origine, comme son nom l'indique, la Société avait pour but le développement du « Vélocipède ». Si elle n'a pas complètement abandonné cette spécialité, puisqu'elle organise encore chaque année de grandes courses avec des prix très importants, du moins a-t-elle reporté depuis sa principale activité sur le sport d'équipe intégralement amateur.

Ce fut d'abord le foot-ball où elle se tailla des succès flatteurs dans les championnats de Provence, puis ensuite du Dauphiné, pour revenir depuis l'année dernière au championnat de Provence où le District lui a promis une nouvelle organisation du championnat présentant beaucoup plus d'intérêt et sur laquelle nous reviendrons.

Ce fut une des premières à organiser, toujours en foot-ball, des tournois de Sixtes qui obtiennent auprès du public un succès toujours croissant, et pour donner encore plus d'attrait à ces manifestations ce fut, l'année dernière, l'organisation très difficile d'un tournoi de Sixte nocturne avec un éclairage de 12.000 watts, qui obtint un succès si important et qui sera certainement organisé cette année encore.

Et l'année 1938 vit le basket-ball féminin. Cette jeune section au sein de la Société a marché à pas de géant et son équipe est actuellement une des meilleures des Basses-Alpes. Elle débute d'ailleurs Dimanche dans le championnat de ce département.

L'année 1939 verra à bref délai la formation d'une section de tir et l'organisation à proximité de la ville d'un champ de tir permettant aux amateurs et aux jeunes gens que la

© VILLE DE SISTERON

Société prépare au B.P.M.E. d'effectuer le Dimanche matin du tir à longue portée. Ce sera après la formation d'une section de cyclo-tourisme, puis celle d'athlétisme qui ne pourra cependant voir son développement qu'après la construction, autour du stade, d'une piste en cendrée.

En résumé étant donné l'activité toujours croissante de cette Société on comprend qu'elle ait tant de sympathie auprès de la population Sisteronnaise et qu'elle s'apprête à fêter si dignement son 41e Anniversaire. Aussi, prélude du banquet servi Samedi à l'Hôtel des Acacias sous la Présidence de M. le Maire, elle a le plaisir d'inviter cordialement les convives à un apéritif d'honneur au Casino. Et le lendemain Dimanche elle offrira à ses membres une nuitée dansante dans la salle des Variétés. L'après-midi sur le Stade, outre un match de foot-ball, se dérouleront 2 matches de basket-ball comptant pour le championnat des Basses-Alpes.

⁂

L'historique de notre société sportive n'est plus à faire, tout Sisteronnais la connait, ses progrès sont aujourd'hui constants ; elle arrive au faite de sa carrière ; c'est donc avec fierté qu'elle peut affronter l'avenir dont répond le passé ; c'est sa gloire qu'elle fêtera dans son 41e anniversaire de sa fondation avec le programme suivant :

Aujourd'hui, Samedi 4 Février, à 20 heures, Grand Banquet sous la présidence d'honneur de M. le Maire de Sisteron et de son Président effectif M. Pierre Buès, à l'Hôtel des Acacias, avec un menu copieux, varié et excellent.

Demain Dimanche, sur le Stade Municipal, grande matinée sportive avec matches de basket-ball féminin et match de foot-ball.

Le soir à 21 heures, aux Variétés, une salle bien décorée, un orchestre d'élite, des danses nouvelles, des jeunes gens sportifs et élégants, des demoiselles dont les charmes égalent leur beauté, voilà plus qu'il n'en faut pour assurer le succès du Bal que le Sisteron-Vélo offre à ses membres honoraires, actifs et à leur famille.

On dansera, on s'amusera.

⁂

Nous informons les membres honoraires que les cartes sont strictement personnelles et seront exigées à l'entrée.

BASKET-BALL FEMININ

E. P. S. (junior) de Sisteron bat Collège de Digne par 16 à 0

C'est par un temps superbe et devant une nombreuse assistance que le match féminin de basket-ball comptant pour le championnat inter-scolaire de l'Académie d'Aix s'est déroulé jeudi.

Ce match mettait en présence les équipes juniors de l'E. P. S. de notre ville et le Collège de Digne.

L'E. P. S. dès le début, marqua sa nette supériorité sur son adversaire et le score de 16 à 0 réflète bien la physionomie de la partie.

L'E. P. S. réalisa de superbes paniers.

Quant au Collège de Digne, dont le jeu fut des plus agréable à suivre ne sut pas mettre à profit les jolies échappées et manqua de réalisation.

Dans l'ensemble, jeu correct et parfait et toutes nos félicitations aux jeunes joueuses.

SKI-CLUB SISTERONNAIS

Dimanche dernier s'est courue à Ceüze et à Gap une course Combiné Ski Natation. Mlle André Manon du Ski-Club Sisteronnais a su, en s'assurant une brillante place, mettre à l'honneur le Ski-Club Sisteronnais.

Notre jeune championne s'est classée 4e de sa catégorie à la course de descente à skis, tandis qu'à la piscine de Gap elle enlevait brillamment la première place. Elle remporte donc la 2e place du Combiné Ski-Natation derrière la championne fédérale Mlle Garcin, du Ski-Club Marseille-Provence.

Nous la prions de trouver ici nos félicitations et nos encouragements les plus vifs. Elle a bien fait, mais elle fera mieux encore, soyons-en certains.

Collège "Paul Arène"

L'Association des Anciens Elèves est fondée à son tour. Une quinzaine d'entre eux assistaient à la première réunion d'organisation.

Nombreux furent ceux qui, retenus par leurs obligations, s'étaient excusés et avaient adressé l'expression de leur sympathie. Le nouveau groupement promet d'être vivant et bienfaisant.

Son caractère uniquement scolaire son but d'entr'aide, l'esprit d'excellente camaraderie qui doit présider à ses destinées — la réunion fut particulièrement cordiale — permet de recueillir l'adhésion de tous ceux qui ont fréquenté l'Etablissement.

M. le Principal exposa les buts que peut se proposer une telle associatin. Grâce à une minime cotisation de 10 francs par an (ou plus s'il se trouve de généreux donateurs !) une caisse sera constituée pour venir en aide particulièrement aux boursiers qui ne jouissent que d'une bourse incomplète.

D'autre part, M. le Président signalera chaque trimestre au bureau les cas intéressants et dignes d'être aidés (achats de livres, etc...). En outre, l'Association des Anciens Elèves crée non seulement un prix, mais donnera aussi, comme récompense, à la distribution des prix, des carnets de Caisse d'Epargne qui seront pour les jeunes gens un encouragement de haute valeur morale. Enfin, lorsque l'un d'entre eux sortira du Collège, s'il est obligé de séjourner dans une ville inconnue de lui, il trouvera immédiatement un correspondant qui l'aidera, et l'on ne saurait trop souligner l'importance de cet appui.

Le Bureau a été ainsi constitué et ont été désignés à l'unanimité : Président d'honneur : M. Paret, Maire et Conseiller Général ; Vice-Président : M. Buès, Garagiste ; Trésorier : M. Marcel Pascal-Lieutier, Imprimeur ; Secrétaire et Secrétaire-Adjoint : M. Pierre Colomb et Mlle Manon André.

Le Trésorier sera très prochainement titulaire d'un compte de chèque-postal, dont le numéro sera publié dès qu'il sera ouvert.

Tous ceux qui désirent collaborer à cette œuvre fraternelle sont priés d'envoyer leur cotisation de 10 frs au compte chèque postal qui sera indiqué ou de la verser directement au Trésorier.

Tous nos souhaits de prospérité à l'Association des Anciens Elèves du Collège « Paul Arène » qui seront sans nul doute heureux de se retrouver autour d'un banquet de fin d'année auquel seront conviés les deux ou trois meilleurs élèves de l'année en cours.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Il est rappelé que les parents d'élèves qui désirent participer à l'Association fondée la semaine dernière peuvent dès maintenant faire parvenir leur cotisation de 10 francs à M. Pascal, Tailleur, Rue Droite à Sisteron.

Pour nos Communes

Emu par les difficultés qui étaient faites aux Collectivités locales et, plus particulièrement aux Communes Rurales, pour obtenir les prêts indispensables à la réalisation des projets communaux et départementaux Monsieur Marcel Massot, Député de l'Arrondissement de Digne Barcelonnette, est intervenu de façon très pressante auprès de M. Edouard Daladier, Président du Conseil.

Monsieur Edouard Daladier vient de faire savoir à Monsieur Marcel Massot, Député, que le Crédit Foncier demeure libre de prêter aux collectivités, sur sa fortune propre, et que, d'autre part, la Caisse Nationale de Crédit est susceptible d'indiquer aux Communes des prêteurs éventuels.

Voici, du reste, la lettre qui vient d'être adressée par Monsieur le Président du Conseil à Monsieur Marcel Massot :

Mon Cher Député et Ami,

« Vous avez bien voulu me signa-
« ler l'inquiétude que vous inspiraient
« les récentes mesures d'économie,
« que le Gouvernement a été con-
« traint de prendre, en matière de
« grands travaux, en ce qui concer-
« ne les villages et les petites villes.

« J'ai l'honneur de vous faire con-
« naître, d'une part, que l'article 5
« du décret-loi a précisément pour
« objet d'exclure du champ d'appli-
« cation du décret les travaux d'im-
« portance moyenne déjà entrepris,
« soit par les communes de moins
« de 10.000 habitants, soit par les dé-
« partements, lorsque ces collectivi-
« tés ont déjà commencé les tra-
« vaux.

« De plus, l'article 6 porte déro-
« gation pour l'ensemble du décret-
« loi chaque fois qu'il s'agira no-
« tamment de santé ou de sécurité
« publiques, ce qui répond précisé-
« ment à l'inquiétude que vous ma-
« nifestez relativement aux mesures
« d'urbanisme et d'assainissement.

« J'ajoute enfin qu'en ce qui con-
« cerne le financement des parts
« communales, il semble que le Cré-
« dit Foncier demeure libre de prê-
« ter comme autrefois aux collec-
« tivités publiques sur sa fortune
« propre, à l'exclusion des dotations
« mises à sa disposition par le Gou-
« vernement à la suite de l'aligne-
« ment monétaire de 1936.

« Il y aurait donc lieu, à cet égard
« pour les communes intéressées, de
« se mettre en rapport avec cet éta-
« blissement ainsi qu'avec la Caisse
« Nationale de Credit (Ministère de
« l'Intérieur) habilitée à indiquer aux
« communes des prêteurs éventuels».

Veuillez agréer, etc...

Signé: Le Président du Conseil,

E. DALADIER.

POUR VOS TIMBRES
en CAOUTCHOUC, en CUIVRE.
et DATEURS
adressez-vous à la
Librairie LIEUTIER — SISTERON

Gai, Gai, mariez-vous

M. Marc Rucard, Ministre de la Santé prépare un projet de loi sur les prêts aux mariages.

Voici les prêts aux mariages !
M. Marc Rucard est heureux
D'en faire don aux amoureux
Quand ils se mettent en ménage.

C'est une prime à qui convole
Et tous les Ministres en tas
Sans en excepter ceux d'Etat
Doivent apporter leur obole.

Le Ministre de l'Intérieur
Devrait tâcher de faire en sorte
Que sa sollicitude apporte
Un grand bien-être dans le leur.

« Que dès leur retour de Cythère,
« M. Campinchi, grâce à vous,
« C'est une question de gros sous,
« La barque des jeunes époux
« Ne se change en une... galère ».

Et vous M. Georges Bonnet
En meublant leur logis « d'affaires »
Fussent-elles même « étrangères »
Vous rendriez leur bonheur complet.

Si Pomaret les encourage
Quel beau « travail » pour la nation,
Car pour la repopulation
Ils auront du cœur à l'ouvrage.

Le Ministre de l'Air doit faire
Un geste aussi pour les aider
Et gratuitement leur céder
Tout au moins un *looping* de terre.

Tous doivent offrir leur service
Et s'ils reçoivent un cadeau
« Envoyeur : M. Marchandeau »
Je crois que ce sera... Justice.

A les aider de ses deniers
Je suis bien sûr que le dernier
Ne sera pas notre Premier.
Quant à notre Grand Argentier

Ça n'est pas dans son Ministère,
Car nous savons tous, et comment !
(Il nous l'a prouvé violemment)
Qu'il ne donne rien... au contraire.

Et puisque M. Marc Rucard
Fait pour eux preuve de bonté
Les jeunes époux sans retard,
Doivent boire à sa... santé.

P. S. —

Evidemment la prime est belle
Malgré cela Mademoiselle
S'il s'agit d'un *coiffeur pour hommes*
N'en veuillez point pour épouseur.
Il se dit Coiffeur mais en somme
C'est tout simplement un... raseur.

« Pour Dames » il est dangereux,
Vous risqueriez, quelque avanie,
Il a l'inquiétante manie
De prendre la femme... aux cheveux.

Percepteur ! il a le magot
Mais bien trop près de la galette
Si vous parliez bijoux, toilettes,
Il resterait sourd comme... impôt.

Parmi vos prétendants divers
Evitez un pauvre loufoque
Le chansonnier, être baroque
Mal *des couplets*, piqué... des vers !

André TERRAT.

Cabinet Dentaire
A. LACOTE
Chirurgien-Dentiste
de la Faculté de Médecine de Lyon
65, Rue Droite
face à la Société Générale
— SISTERON —
CONSULTATIONS :
VENDREDI matin
de 8 à 11 heures
JEUDI et SAMEDI
toute la journée
et les Jours de Foire

Les Bas-Alpins à Marseille. — L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 15 Janvier dernier. Un grand nombre de sociétaires y a participé.

Le Président Ernest Jolet ayant demandé à résilier les fonctions qu'il a remplies, pendant quatre ans, à la satisfaction de tous, l'assemblée à l'unanimité, l'a nommé Président honoraire.

Après lecture des rapports moraux et financiers, très satisfaisants, l'assemblée a constitué comme suit, son Conseil pour 1939 :

Comité d'Honneur :

Président d'Honneur : M. Pierre de Courtois, sénateur ;

Présidente d'Honneur : Mme Vve Emile Imbert (doyenne) ;

Membres d'Honneur : MM. André Honnorat, sénateur ; Charles Baron, député ; Gardiol, député ; Massot, député ; J. Stern, ancien ministre ; Louis Régis, ancien député de Marseille ; Henri Tasso sénateur maire de Marseille ; Champsaur Emile ; Champsaur Norbert ; Champsaur Michel, ingénieurs.

Présidents Honoraires : MM. le Commandant Moullet, Ernest Jolet.

Vice-Président Honoraire : Jules Bertrand.

Conseil Actif :

Président : Louis Signoret ;

Vice-Présidents : Eugène Amos ; Gérard Rambeaud ;

Secrétaire Général : Adolphe Granarolo ; Adjoint : Camille Pauchon.

Trésorier Général : Jules Bret ; Adjoint : Gabriel Grimaud ;

Auditeurs des Comptes : Marius Arnoux ; Louis Piovano ;

Archiviste : Louis Boufiard ; Syndic : Pierre Vincens ;

Conseillers : Arnoux Léon ; Blanc Edmond ; Cailleux René ; Cayol Célestin ; Roux Emile ; Seguin Albert ; Ventre Victor ; Vial Lucien.

Commission des Fêtes : Président : A. Granarolo ; membres : Cayol ; Rambeaud ; Blanc ; Cailleux ; Bret ; Rosso ; Lafont ; Girard ; Penza.

Mutualité : Président : P. Vincens ; Vice-Président : Bret ; Trésorier : L. Albario ; Secrétaire : Rambeaud.

La société ne s'occupe pas de politique, la preuve en est qu'elle a dans son Comité d'Honneur, les représentants ou anciens représentants des Basses-Alpes, sans distinction d'opinions.

Son activité s'étend sur toute l'année ; elle donne des bals et concerts de : Octobre à fin Avril et de Mai à fin Septembre des sorties familiales agrémentées de concours et jeux divers.

Pour adhésions et renseignements le Mercredi, au Siège, 10, Cours Joseph Thierry, de 18 h. 30 à 20 h.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Nos Compatriotes. — Les journaux et la radio nous ont appris la nouvelle consécration de l'œuvre de notre compatriote, collaborateur et ami Emile Roux-Parassac.

Il vient de recevoir le prix littéraire du Tourisme, décerné par le Commissariat Général du Tourisme pour ses nombreux articles et sa bonne propagande française en 1938. Témoignage de plus, s'ajoutant à bien d'autres, en faveur de l'apôtre de nos Alpes, toujours et partout les faisant connaître, les défendant, les glorifiant.

Nous sommes heureux de féliciter celui dont on peut juger de l'œuvre par ses articles de *Sisteron-Journal*, dont s'instruisent et se délectent nos lecteurs.

Consultation de Nourrissons. — La consultation de nourrissons aura lieu aujourd'hui Samedi, de 10 à 11 heures.

Chambre d'Agriculture. — Demain auront lieu dans l'ancien arrondissement de Sisteron les élections à la Chambre d'Agriculture.

Voici les noms des candidats :

Clément Edouard, conseiller d'arrondissement, membre sortant ;

Curnier Siméon, conseiller d'arrondissement, membre sortant ;

Richier Albert, Maire de Faucon-du Caire ;

Nevière Gustave, Maire de Salignac.

Nul doute que les élections soient couronnées de succès.

Variétés-Cinéma. — Les films d'art « Radius » donneront à l'écran des Variétés, Mercredi soir 8 Février à 21 heures et Jeudi 9 en matinée une représentation cinématographique de « La Rose effeuillée », film de toute beauté qui se recommande de lui-même aux amateurs de ciné.

Prix des places : 4, 5 et 6 francs.

Pharmacie de Garde. — Demain Pharmacie Charpenel, rue de Provence.

Chiffre d'Affaires. — La perception de cette taxe, des licences et des stocks (épiciers et cafetiers) aura lieu à la Mairie le Mercredi 8 Février 1939.

Distinction. — C'est avec plaisir que nous adressons nos félicitations à M. Béraud, brigadier des Eaux et Forêts à Sisteron pour l'obtention de la médaille d'honneur des Eaux et Forêts en récompense de ses bons et loyaux services dans cette administration pendant de longues années.

Mutualité. — Nous rappelons aux membres de la Société de Secours Mutuels hommes que l'Assemblée Générale de cette société aura lieu demain Dimanche à 9 heures dans une salle de la Mairie.

La Commission des finances recevra au bureau les cotisations de la Mutualité et de la Caisse Chirurgicale.

Dans l'après-midi, elle se rendra dans la salle de la Mairie de Mison pour recevoir les cotisations des adhérents à la Caisse Chirurgicale de Nice.

Mlle Reine MARGAILLAN
Sage-Femme de 1re Classe
Nouveau Régime
Diplômée de la Faculté de Médecine de Marseille
13, rue de l'Horloge (*maison Bellier*)
SISTERON — (Basses-Alpes)
— Téléphone 171 —

CABINET DENTAIRE
A. SILVY
CHIRURGIEN-DENTISTE
13, Rue de Provence — SISTERON
Cabinet ouvert tous les jours

© VILLE DE SISTERON

Nos Parlementaires. — Nous avons appris avec plaisir que notre sympathique sénateur M. Pierre de Courtois, président de la Commission législative civile et criminelle du Sénat a été réélu par la Haute Assemblée, membre de la Cour de Justice.

Variétés-Théâtre. — Nous rappelons que c'est le Mardi 14 Février que la Tournée Parisienne du théâtre d'art et d'éducation donnera sur la scène des Variétés une représentation du « Barbier de Séville », comédie en 4 actes de Beaumarchais. La soirée se terminera par les « Jurons de Cadillac », comédie en un acte.

La composition de cette troupe est plus qu'homogène, elle comprend les principaux artistes du théâtre Sarah-Bernhardt de la porte St-Martin et du théâtre du Vaudeville. C'est donc une belle soirée en perspective que les amateurs de théâtre auront le Mardi 14 Février.

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS. 44, Bd SÉBASTOPOL

En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne, sans souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement.**

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à **M. GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

LARAGNE — 16 Février
Grand Hôtel Moderne ;
SISTERON — Lundi 20 Février
Modern'Hôtel des Acacias ;
DIGNE — Samedi 4 Mars
Hôtel Boyer-Mistre.

CHUTES MATRICE et tous ORGANES, VARICES, ORTHOPEDIE GLASER, 44, Bd Sébastopol, PARIS

Conseil Médical

Le Catarrhe Bronchique se développe après plusieurs bronchites. Il est caractérisé par l'évacuation de liquide incolore, filant, transparent, écumeux en partie, semblable au blanc d'œuf délayé dans l'eau avec ou sans crachats épais rarement colorés, expectoration et crises d'étouffement intermittentes, accès soir et matin. Comme pour l'asthme et l'emphysème, un seul remède calme instantanément et guérit progressivement : c'est la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900.

Prix de la boîte 6 frs. 15 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

à vendre

Automobile Simca Cinq, type luxe.
S'adresser au Bureau du Journal.

REMERCIEMENTS

Les familles CABANES, PENALVA et GALLEGO, profondément touchées des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de Monsieur

Bernardo CABANES

décédé à Sisteron à l'âge de 77 ans adressent à leurs parents, amis et connaissances leurs sincères remerciements et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

Erratum. — Nous nous excusons d'un oubli involontaire que nous nous faisons un plaisir de réparer.

Dans les remerciements adressés par la famille Andine à l'occasion de son grand deuil, nous avons oublié de mentionner parmi les personnes remerciées : le Syndicat des Entrepreneurs, l'Association des Louveteaux, des Scouts, des Dames de la Croix-Rouge et le Patronage de Sainte-Germaine.

S. J.

Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON.

Constitution de Société

Suivant acte reçu par Me Jean ESMIEU, Notaire à SISTERON, le vingt sept Janvier mil neuf cent trente neuf, Messieurs BARBUTTI Joseph et BARBUTTI Jacques, père et fils, tous deux entrepreneurs de travaux publics, demeurant à SAINT-AUBAN, Commune de CHATEAU-ARNOUX, ont formé entre eux une SOCIETE EN NOM COLLECTIF, ayant pour objet en France, dans ses Colonies et à l'Etranger, d'une manière générale toutes affaires concernant l'entreprise de travaux publics et privés et l'exploitation de carrière, la préparation, la transformation et la fourniture de toutes matières premières nécessaires à la confection des routes, chemins et chaussées, la construction de tous bâtiments et l'exécution de tous travaux d'art généralement quelconques, l'achat ou la prise à bail de tous terrains, bâtiments, maisons et carrières, matériel et outillage, l'obtention de toutes autorisations pour l'extraction et le transport de pierres, terres, sables et graviers à provenir tant de terrains particuliers que du domaine public ou privé de l'Etat, des départements ou des communes ; la prise en charge de tous travaux ou fournitures, par adjudication, soumission ou par accords particuliers et généralement toutes opérations financières, commerciales, agricoles, minières, industrielles, mobilières ou immobilières de transports maritimes ou terrestres, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou venant faciliter sa réalisation.

Durée : La durée de la Société est fixée à vingt années entières qui commenceront à courir à compter du Premier Janvier écoulé.

Siège Social : Le siège social est fixé à SAINT-AUBAN-sur-DURANCE, Commune de CHATEAU-ARNOUX.

Raison et Signature Sociale : La raison et la signature sociale sont :

BARBUTTI, père & fils

Apports : Les associés apportent chacun par moitié tout le matériel d'entreprise qui leur appartient conjointement.

Capital Social : Le Capital est fixé à la somme de Dix mille francs, correspondant à la valeur de l'apport en nature du matériel.

Administration : Les affaires et intérêts de la société seront gérés et administrés par les deux associés avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

Année Sociale : L'année sociale commence le Premier Janvier et finit le trente un Décembre.

Dissolution : Les associés pourront toujours par décision prise à l'unanimité décider de la dissolution anticipée de la Société.

Cession de droits sociaux : La cession de tout ou partie de leurs droits sociaux est libre. Par contre aucun des associés ne peut céder ses droits dans la société sans le consentement unanime de ses co-associés sous peine de nullité des cessions.

Droits des tiers : La Société est seule propriétaire de l'actif en dépendant. En conséquence, le décès d'un associé ou de sa femme, son incapacité civile ou naturelle ni aucun fait personnel à lui ou aux siens ne pourront dans aucun cas autoriser l'apposition des scellés au siège de la société, ni donner lieu à un inventaire judiciaire ou notarié, ni à aucune opération de nature à entraver la marche des affaires de la société ou sa liquidation. Les créanciers particuliers d'aucun des associés ne peuvent saisir ni discuter les biens sociaux, former aucune opposition ni saisie arret entre les mains des débiteurs ou consignataires de la société, provoquer aucune opposition de scellés, même après décès ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire ou notarié. Ils ne peuvent faire que des actes conservatoires entre les mains des autres associés et sont tenus de s'en rapporter aux derniers inventaires et comptes arrêtés entre les associés, contre lesquels aucune contestation de leur part n'est possible.

Dissolution : La Société sera dissoute de plein droit par le décès de l'un des associés avant l'expiration du terme fixé pour sa durée. Dans ce cas la veuve, les héritiers ou ayant droit de celui qui sera décédé ne pourront faire apposer de scellés ni procéder à un inventaire judiciaire des biens sociaux. Le seul inventaire qui pourra être réclamé des biens sociaux sera fait en la forme commerciale entre l'associé survivant et les représentants du prédécédé, au besoin en présence d'amis communs. Le survivant des associés aura la faculté de conserver l'entreprise dont la valeur sera déterminée par deux experts ou amis choisis par les parties et à défaut d'accord par le Président du Tribunal de Commerce.

La somme que le survivant pourra devoir aux héritiers de son co-associé pour leur part sera payée en quatre termes à compter du jour de l'expiration du délai de quatre mois fixé pour la liquidation de la société et avec intérêts au taux légal à compter du dit jour.

Le survivant aura pour exercer cette faculté un délai de trois mois du jour du décès de son associé, après lequel il sera déchu.

Deux expéditions du dit acte de Société ont été déposées au greffe du Tribunal de Commerce de DIGNE, le Deux Février mil neuf cent trente neuf.

Pour extrait et mention,
ESMIEU, Notaire.

ETAT-CIVIL

du 27 Janvier au 3 Février

PUBLICATION DE MARIAGES

Clermont Marcel Joachim Villemus boulanger, demeurant et domicilié à Sisteron et Augustine Marcelle Chabre, sans profession, demeurant et domiciliée à Sisteron.

DÉCÉS

Bernardo Pascual Cabanès, 77 ans rue Saunerie.

NAISSANCES
MARIAGES

Néant.

Le Sérum Végétal

DE VERGONS
extraits physiologiques
de plantes fraîches

NE GUERIT PAS TOUT...
MAIS IL GUERIT :

L'Eczéma — Psoriasis — Dartres
Herpès — Boutons — Furoncles
Démangeaisons — Impétigo
Prurigo — Ulcères variqueux

Pharmacie Phytothérapique
5, Rue de la République — NICE

QUESTION DE CONFIANCE

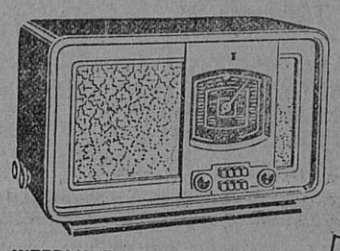

Le "bon marché" en radio a un autre nom : celui de camelote. Tout est cameloté dans les postes à bas prix qu'on vous propose. Pour en avoir "pour son argent", il faut faire confiance à une grande marque et s'adresser à un fournisseur sérieux, capable de vous assurer un "service" impeccable. ● A votre disposition pour une démonstration d'un des nouveaux Philips "Trois Etoiles".

INTERLUDE - *Superhétérodyne à 6 lampes multiples doté de la nouvelle technique ondes courtes Philips. Réglage automatique par radio-clavier à 8 touches. Montage à contre-réaction extrêmement musical.*

Votre poste n'est pas 100 o/o moderne si ce n'est pas un **PHILIPS**

C. Fiastre & M. Scala

DISTRIBUTEURS OFFICIELS « PHILIPS » STATION SERVICE

6, Rue de Provence — SISTERON

Téléphones 101 et 3 — R. C. Digne 997

VARIETES-CINEMA

Cette Semaine :

José NOGUERO — Rama TAHE — dans

MIARKA la Fille à l'Ourse

d'après l'œuvre célèbre de Jean RICHEPIN
avec Félix OUDART — Suzanne DESPREZ — DALIO

Un film passionnant d'amour vrai et sauvage.

En première partie : Un film gai parmi les gais

Le Nudiste des Champs-Elysées

Aux actualités

LE VOYAGE DU PRESIDENT DALADIER en Tunisie et en Algérie

AVIS. — En raison du Bal Anniversaire du SISTERON-VELO, la séance de cinéma n'aura pas lieu Dimanche en soirée.

La semaine prochaine : FERNANDEL dans « LE SCHPOUNTZ »

CASINO-CINEMA

Cette Semaine :

PRISON sans barreaux

En Première Partie :

En Pleine Vitesse

Comédie

ACTUALITES

LE VOYAGE DU PRESIDENT DALADIER EN TUNISIE

La Semaine Prochaine : AU CASINO-CINEMA :

© VILLE DE SISTERON

Banque Nationale
pour le Commerce et l'Industrie

Soc. Anon. au Capital de 175.000.000 entièrement versés
SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
R. C. Seine 251.988 B

Anciennement "Banque des Alpes"

Succursale à GAP
12, Rue Carnot
Tél. 0.15 et 197

Agence à SISTERON
Rue de Provence — Téléphone 28.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
PAIEMENT DE COUPONS FRANÇAIS ET ETRANGERS
SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX EMISSIONS
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 Succursales, Agences, Bureaux en FRANCE

Pour vendre ou acheter

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC

S'adresser en confiance à

l'AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
53, Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

Service Régulier
Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

Sisteron	(*Départ*)	7 h 15	Nice	(*Départ*)	12 h
Digne		8 h	Antibes		12 h 30
Saint-André		9 h	Cannes		13 h
Castellane		9 h 30	Grasse		13 h 30
Saint-Vallier		11 h 15	Saint-Vallier		13 h 45
Grasse		11 h 30	Castellane		15 h 30
Cannes		12 h	Saint-André		16 h
Antibes		12 h 15	Digne		17 h 15
Nice	(*Arrivée*)	12 h 45	Sisteron	(*Arrivée*)	18 h

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :

Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC
de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD
de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.
en vente à la Librairie Lieutier.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20
Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports.*
Boulevard Gassendi, Tél. 0.86.

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 00

99 FEMMES sur 100

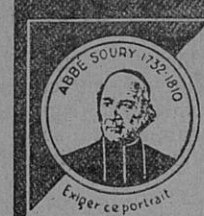

Souffrent des Nerfs, de l'Estomac ou de Maladies intérieures. Chez la Femme, en effet, la circulation du sang joue un rôle considérable, et quand, pour une raison quelconque, le sang n'a plus son cours normal, tout l'organisme se détraque, et il en découle de nombreux malaises et parfois des maladies graves. C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à toutes les Femmes de faire une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

dès qu'elles éprouvent le moindre trouble de la Menstruation ou un malaise quelconque.

Elle leur évitera une foule d'infirmités et fera disparaître sûrement les *Maladies intérieures de la Femme*, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Suites de Couches, Migraines, Névralgies, Maladies du *Retour d'Age*, des Nerfs et de l'Estomac, Troubles de la *Circulation* : Congestions, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, etc.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M.17

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

En vente à la Librairie LIEUTIER

SYPHILIS Guérison assurée par le TREPARGYL seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le LYROL, seule méthode interne et vaginale. La boîte : 39f.60. Cure compl. 118 fr. *Toutes Phies* ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

IMPUISSANCE guérie à tout âge et sans danger par UGYL. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon 39f.60. Le trait. complet 118 fr. *Toutes Phies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

BLENNORRAGIE Écoulements, Filaments, Rétrécissements, Prostatite. — Guérison définitive par UGEOL, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier, Sisteron.

Que vous tiriez de la Terre profits ou agrément, vous êtes défendu et conseillé par

L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS (Réponses à nos lecteurs) vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES font vendre ou trouver tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de

L'AGRICULTURE NOUVELLE

un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 26 francs par an
18, rue d'Enghien, PARIS

En vente partout :
LE NUMERO : 60 CENTIMES

Envoi franco d'un spécimen contre 0.60 en timbres

C'est ce qu'on verrait s'il prenait fantaisie aux 2.000.000 gagnants de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage d'une seule tranche de la

LOTERIE NATIONALE
Tentez donc votre chance!

Vous trouverez à l'

IMPRIMERIE-PAPETERIE-LIBRAIRIE

M. Pascal-Lieutier

25, Rue Droite — SISTERON - Tél. 1.48

ous les Imprimés
ous les Timbres en Caoutchouc
ous les Livres
outes les Fournitures Scolaires

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON
Jours de Marchés et Foires
Toutes opérations de Banque et de Bourse
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. SEINE 64.462

COMMERÇANTS INDUSTRIELS

pour remédier à la crise faites de la publicité dans

SISTERON-JOURNAL

Sisteron - Journal

est en vente

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;

à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau

et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, en activité ou en retraite, assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 8 Août 1935.

Renseignements : F. Jauffret-Veyan 17, Boulevard Dubouchage, Nice, L'été aux Mées et à Riez.

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre. Le Maire :

© VILLE DE SISTERON